



Fédération Syndicaliste FORCE OUVRIÈRE de la communication  
60 rue Vergniaud/75640 Paris CEDEX 13 • [www.fo-com.com/sec.poste@fo-com.com](http://www.fo-com.com/sec.poste@fo-com.com)

## LA POSTE-CNSST

### Compte-rendu synthétique de la CNSST La Poste Du 15 septembre 2020 (Teams)

FO : Thierry Roux, Stéphane Lamarque

ODJ :

Point d'actualité Crise Coronavirus et communication de la note prévue en annexe au RI de La Poste à l'issue d'une procédure de consultation des CHSCT et du CTN.

Suite à nos demandes préalables, La Poste précise les points suivants :

Les relevés de décisions des CNSST LP nous seront transmis; les CHSCT seront consultés sur la note en objet d'ici début octobre et le CTN mi octobre; un rappel sera effectué concernant les climatisations et ventilations ainsi que sur le respect de la distanciation physique même si le port du masque est obligatoire (relâchement observé); les réunions mixtes présentielle/teams pourront se tenir; l'évolution et la fin de l'application de la note se conformeront aux dispositions gouvernementales.

Les informations et sujets suivants sont évoqués :

La fiche à remplir par le manager des cas suspectés de Covid 19 fera l'objet d'un mémo, elle peut être remplie même pour les agents se déclarant à distance.

Les PPDC de Paris 7 et Paris 20 ont été désinfectées par l'encadrement suite à des suspicions de Covid et non par des entreprises de nettoyage !

Le référent Covid 19 (président de CHSCT) pourra nommer un "ambassadeur" pour se faire assister.

Si des cas d'irritations ou d'allergies sont constatés au port du masque, il faut s'adresser au médecin du travail. Les préconisations sont de 4h maxi de port, avec changement si humide, éventuellement changer le lot de masques; pas d'exception pour les asthmatiques (sauf en cas de crise).

Une étude d'impact sur le port du masque est initiée : groupe et branches ; résultats dans quelques semaines.

Une attention particulière sera portée sur le vrac (pénibilité, proximité, chaleur...).

De la distribution quotidienne de masques, on s'oriente vers une distribution par boîte de 50 par agent (1 mois environ) voire une distribution hebdomadaire ; cela limitera les risques liés à la mise à disposition « en self service » de la même boîte !

Une communication sera effectuée pour l'application "stop Covid".

La Poste suit quotidiennement l'évolution des arrêtés préfectoraux, elle s'adapte donc au contexte local (limitation à 10 personnes par réunion pour les départements 13, 33 et Guadeloupe).

Information a été faite auprès des prestataires ménages du maintien des cahiers des charges de La Poste sur le long terme.

Une mention sur la visibilité de fin d'application de la note sera apportée, même si c'est parti pour du long terme.

Intervention de FOCOM pour qui, il convient de clarifier la première phrase de la page 3, en effet le : "respect d'au moins un mètre chaque fois que possible", laisse une liberté d'interprétation en local, entraînant des dérives comme au courrier où l'on met deux agents sur un même casier de tri au prétexte que le masque protège.

Concernant les gardes d'enfants (classes ou écoles fermées), les OS seront consultées dans le cadre d'un aménagement de l'accord sur le temps partiel avec complément de rémunération possible.